

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 713

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 1) La Grande Bretagne, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg et Malte n'ont pas de service militaire obligatoire. Le service civil a toutefois été institué en Grande-Bretagne lors des deux dernières guerres mondiales.
- 2) Le droit à l'objection de conscience est inscrit dans la constitution en Allemagne fédérale, en Autriche, aux Pays-Bas et au Portugal.
- 3) Procédure simplifiée, sans audition ni examen de conscience, en Allemagne, au Danemark, en France et aux Pays-Bas. Idem en Grèce pour le service non-armé.
- 4) Le nombre d'objecteurs indiqué pour l'année de référence ne tient pas compte des objecteurs "partiels" admis dans un éventuel service militaire non-armé.
- 5) Calcul comparatif approximatif sur 1/120 de la population totale, effectif moyen estimé d'une classe de conscription.
- 6) En R.F.A., une nouvelle loi, adoptée le 16.12.62, a porté la durée du service civil de 16 à 20 mois et simplifié la procédure d'admission. On peut en attendre une augmentation du pourcentage des admissions, indiqué ici selon la fourchette des taux entre les différents "Länder" en 1978.
- 7) Au Danemark une loi de 1976 réduisant de moitié la solde des civilistes par rapport aux soldats a entraîné une baisse de plus de 50% des demandes d'admissions à partir de 1977. L'accès au service civil ne peut être refusé dans ce pays que pour des motifs formels (cf. Dörig, op. cité).
- 8) En France une nouvelle loi, adoptée le 27.6.83, a étendu dès 1984 les possibilités de service civil à tous les organismes d'utilité publique et considérablement élargi la procédure d'admission ("quasi automatique"). Le chiffre de 1979 doit donc être revu à la hausse.
- 9) En Italie une loi spéciale datant de mai 1981 a autorisé des milliers de jeunes à effectuer un service civil sur les lieux des tremblements de terre. Les chiffres figurant ici n'ont donc plus grande signification.
- 10) Pour le Danemark le taux d'admission est tiré du "Zivildienst Zeitung" n° 34, p. 9, Berne juin 1983.
- 11) En Suisse les chiffres donnés, par le Département militaire fédéral, ne se rapportent évidemment pas à l'admission au service civil, mais au pourcentage d'objecteurs reconnus, qui ont donc bénéficié du régime spécial des arrêts répressifs.

NOTES

Voix romandes

«Là voix des lettres», revue de la Société des écrivains suisses (SES), consacre sa dernière livraison aux revues littéraires de notre pays. Retenons quelques indications concernant deux revues paraissant en français: «Ecriture» et «Repères».

Ecriture, bientôt vingt ans de parution, une, deux ou trois fois par année, compte 800 souscripteurs abonnés et vend 400 exemplaires au numéro. Une présentation très soignée. Ni les auteurs ni le rédacteur en chef ne sont payés. Les déficits sont couverts de cas en cas: Commission cantonale vaudoise pour les affaires culturelles, Pro Helvetia, Migros.

Repères, trois éditions par année depuis plus de deux ans, auteurs rémunérés, pas encore d'équilibre financier, il faudrait 800 à 1000 abonnés, total pas encore atteint. En sus, 300 à 400 exemplaires sont vendus au numéro. «Repères» a l'ambition d'être plus qu'une revue littéraire, publiant pratiquement à chaque livraison un dossier cernant un problème de société.

Conclusion facile: la Suisse romande, avec les

antennes extérieures, représente un tout petit marché, à la fois exigeant parce que soumis à la concurrence des revues françaises et trop exigu pour garantir une rentabilité commerciale.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une question de crédibilité

Weck... Philippe de Weck... Ce nom me disait quelque chose... J'ai cherché dans mes «archives» et j'ai fini par retrouver: beaux articles, voici quelques années, réfutant les thèses aventureuses de Ziegler (*Une Suisse au-dessus de tout soupçon*)... Comme le temps passe!

«Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous» — c'est déjà ce que murmurait G.-A. Vuille, du temps où les «petits merdeux» du CAC lui donnaient du fil à retordre.

Quoi qu'il en soit, j'espère que vous avez passé de joyeuses fêtes. Pour ma part, la chance d'un refroidissement m'a permis de lire tout mon soûl! D'abord, l'admirable *Maumort*, le roman inachevé de Roger Martin du Gard — du moins ne quitterai-je pas cette vallée de larmes sans l'avoir lu. Et puis le dernier *Vuilleumier* — excellent; et le dernier *Barilier* — «super», comme disent mes gymnasiens. Et les *Mémoires* de Raymond Aron. Intéressants... Très intéressants! Entre autres, j'y lis ces lignes, où l'auteur évoque les années 20 et le temps de ses études:

«Autant que je m'en souviene, c'était la personnalité d'Alain, plus que sa philosophie, qui m'en imposait. Engagé volontaire du premier jour, il détestait la guerre et ne pouvait la supporter qu'en la vivant avec les combattants. Lui n'avait pas trahi, participé au déchaînement de la propagande et de l'antigermanisme (Bergson lui-même n'avait pas échappé à la déraison). Or, à l'époque, nous étions pour la plupart en révolte contre la guerre et nos aînés. On comptait peu de communistes parmi les élèves de l'Ecole; ceux qui se voulaient de gau-

che adhéraient au parti socialiste, au moins de cœur. Les catholiques, les «talas», figuraient la droite. Alain et ses élèves faisaient bande à part, ni communistes ni socialistes, mais gauche éternelle, celle qui n'exerce jamais le pouvoir, puisqu'elle se définit par la résistance au pouvoir — le pouvoir qui, par essence, incline à l'abus et corrompt ceux qui l'exercent.»

On voit où j'en veux venir, avec mes gros sabots! Je ne suis pas absolument persuadé que par essence, le pouvoir incline à l'abus — du moins je pense qu'il est possible de prendre toutes mesures utiles pour l'en empêcher. Et je ne vois pas que l'exercice du pouvoir — mais au fait: y a-t-il vraiment exercice du pouvoir? — ait corrompu MM. Graber, Spühler, Ritschard et Aubert, pour n'en citer que quatre. Mais l'on voit bien tout ce que le Parti socialiste a dû sacrifier sur l'autel de la «formule magique». Ce qu'il y a gagné — ou plus exactement, ce que le monde du travail en a retiré, car c'est cela qui compte — il conviendrait d'en dresser le bilan exact.

Aujourd'hui, je suis de ceux qui pensent que le *contrat* a été lacéré. Le PS avait accepté en d'autres temps de voir M. Tschudi préféré à M. Bringolf; M. Ritschard à M. Schmid; il avait accepté de retirer la candidature de M. Villard à la Commission militaire... Selon moi, aujourd'hui, il ne saurait accepter de voir M^{me} Uchtenhagen blackboulée, M. Schmid déclaré inéligible, sous peine de perdre toute crédibilité. Ce n'est pas une question de politique, c'est une question de morale.

Qu'on le veuille ou non, les Chambres qui nous dirigent sont formées d'hommes dont la plupart n'ont guère plus du quart du corps électoral derrière eux (la moitié ne se rendant plus aux urnes). L'une des raisons de cette indifférence est assurément le sentiment qu'a le citoyen qu'*en fait*, les décisions se prennent ailleurs qu'aux Chambres et que le véritable pouvoir est ailleurs. Si le PS devait rester au Conseil fédéral, ce sentiment en serait renforcé de manière décisive. Mais il y a un rôle à jouer dans l'opposition — car nous n'avons pas d'opposition en Suisse! J'y reviendrai. J. C.